



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/422
16 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

Quarante-quatrième session
Point 61 de l'ordre du jour provisoire*

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Données normalisées sur les dépenses militaires
communiquées par les Etats

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	3
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	5
Allemagne, République fédérale d'	5
Argentine	9
Autriche	11
Canada	14
Espagne	18
Finlande	20
France	24
Grèce	27

* A/44/150.

669.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Israël	29
Norvège	31
Pays-Bas	35
Portugal	40
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	44
Suède	48
Turquie	52
<u>Annexe</u> . Instrument de publication et directives s'y rapportant ...	55

I. INTRODUCTION

1. Le 12 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/91 B, dans laquelle elle a, notamment, réitéré sa recommandation selon laquelle tous les Etats Membres devraient faire rapport au Secrétaire général tous les ans, avant le 30 avril, en utilisant l'instrument de publication (voir annexe), sur leurs dépenses militaires de l'exercice budgétaire le plus récent pour lequel des données sont disponibles. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a souligné à nouveau la nécessité d'augmenter le nombre des Etats faisant rapport, afin d'obtenir la participation du plus large éventail possible d'Etats appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires différents.

2. En application de cette recommandation, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 10 février 1989, a prié tous les Etats Membres de présenter leur rapport le 30 avril 1989 au plus tard.

3. En réponse à sa note verbale, le Secrétaire général a reçu des rapports de 15 pays qui ont tous utilisé l'instrument de publication. On trouvera ces réponses à la section II du présent rapport. Les réponses reçues par la suite seront publiées dans des additifs au présent rapport.

Note explicative

Les chiffres des tableaux du présent document ont été communiqués par les Etats sur la base de l'instrument de publication internationale normalisée des dépenses militaires. A des fins analytiques, les renseignements communiqués dans les 15 réponses ont été informatisés, sous réserve d'ajustements mineurs, de manière à se conformer aux pratiques statistiques standard.

On peut consulter les réponses des Etats au Département des affaires de désarmement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

[Original : anglais]
[28 avril 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1987

Monnaie nationale et unité de mesure : deutsche mark (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de coûts	Types de forces										Soutien, administration et commandement			Aide militaire		Total des dépenses militaires (1-12)	Défense civile (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)					
1. FONCTIONNEMENT																	
1.1 Personnel																	
1.1.1 Conscrits	155 773	48 826	16 676	69 431	109 097	1 302	44 918	5 176	3 941	113 639	3 941	99	371 709	42 208			
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	24 821	1 302	1 302	5 176	24 821	1 302	5 176	149	7 684	55 705	7 684	-	230 080	19 675			
1.1.3 Civils	64 525	10 990	4 384	29 266	19 751	4 384	10 476	1 397	1 397	4 486	1 397	-	31 448	-			
1.2 Opérations et entretien	46 676	12 150	1 484	10 476	46 676	1 484	10 476	2 287	2 287	51 076	2 287	-	110 664	-			
1.2.1 Fournitures d'usage courant	10 377	1 484	1 484	4 404	10 377	1 484	4 404	257	257	57 934	257	99	87 968	19 675			
1.2.2 Entretien et réparations	34 555	10 506	10 506	19 458	34 555	10 506	19 458	30	30	1 928	30	9	141 629	22 533			
1.2.3 Frais de voyage, etc.	1 744	160	160	651	1 744	160	651	196	196	9 208	196	90	18 232	367			
1.2.4 Logers immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	30	30	706	30	-	74 013	6 515			
1.2.5 Divers	-	-	-	-	-	-	-	46 092	46 092	-	46 092	-	3 291	6 779			
2. ARMES ET CONSTRUCTION																	
2.1 Achats	60 906	23 438	39 996	37 103	60 906	23 438	39 996	460	460	18 781	460	1 540	46 093	6 558			
2.1.1 Aéronavés et moteurs	51 397	22 367	37 103	37 103	51 397	22 367	37 103	23	23	4 954	23	1 466	145 121	31 865			
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	2 415	8 437	8 437	19 402	2 415	8 437	19 402	315	315	315	315	201	117 310	17 105			
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 770	408			
2.1.4 Navires et bateaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2.1.5 Véhicules blindés	11 200	9 842	9 842	6	11 200	9 842	6	509	509	509	509	455	10 815	-			
2.1.6 Artillerie	4 066	767	767	7 682	4 066	767	7 682	153	153	153	153	255	11 455	-			
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	16 847	1 771	1 771	5 184	16 847	1 771	5 184	60	60	60	60	39	12 668	-			
2.1.8 Munitions	6 135	940	2 017	2 017	6 135	940	2 017	218	218	218	218	99	24 020	-			
2.1.9 Electronique et communications	7 230	308	1 952	860	7 230	308	1 952	1 651	1 651	1 651	1 651	56	10 799	1 949			
2.1.10 Véhicules non blindés	3 501	302	860	860	3 501	302	860	848	848	848	848	40	10 385	12 616			
2.1.11 Divers	9 509	1 071	2 893	1 045	9 509	1 071	2 893	1 200	1 200	1 200	1 200	421	6 300	2 132			
2.2 Construction	190	292	292	1 045	190	292	1 045	437	437	13 827	437	74	27 811	14 760			
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-	-	-	293	-	-	293	-	-	-	-	3	1 530	-			
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	293	-			
2.2.3 Bases et installations navales	64	33	204	204	64	33	204	9	9	810	9	-	310	-			
2.2.4 Electronique, etc.	6 012	39	520	520	6 012	39	520	159	159	159	159	1	7 381	2 794			
2.2.5 Installations pour le personnel	2 154	323	63	194	2 154	323	63	653	653	653	653	16	160	977			
2.2.6 Locaux médicaux	893	186	194	187	893	186	194	505	505	505	505	54	3 209	580			
2.2.7 Installations d'entraînement	196	57	187	187	196	57	187	1 061	1 061	1 061	1 061	-	2 132	15			
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 938	834			
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2.2.11 Abris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2.2.12 Terrains	-	-	-	-	-	-	-	1 241	1 241	1 241	1 241	-	5 560	-			
2.2.13 Divers	-	-	-	87	-	-	87	9 389	9 389	9 389	9 389	-	1 241	-			
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-	-	28 118	28 118	28 118	28 118	-	9 476	-			
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 476	-			
3.2 Développement, essais et évaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 118	497			
4. TOTAL (1+2+3)	216 679	52 264	109 427	109 427	216 679	52 264	109 427	160 538	4 461	160 538	4 461	1 639	544 948	74 570			

Notes explicatives

1.1 (Personnel)

Ces chiffres ne comprennent pas les pensions.

1.2.1 (Fournitures d'usage courant)

Cette rubrique recouvre les dépenses de carburant, huile et lubrifiants, de cantine (mess) et d'achat de vêtements de remplacement, de médicaments et de pansements.

1.2.3 (Frais de voyage, etc.)

Cette rubrique comprend les dépenses au titre de services divers : frais postaux, frais de chargement et de transport, de télécommunications et dépenses de bureau.

Dans le système de comptabilité des forces armées fédérales, les frais de voyage sont considérés comme des dépenses de personnel et figurent dans les rubriques 1.1.1 à 1.1.3 (302 millions de deutsche marks en 1987).

La ventilation de ces chiffres par élément demanderait un surcroît de temps et de ressources.

1.2.4 (Loyers immobiliers)

Les loyers immobiliers (71 millions de deutsche marks en 1987) sont, sauf dans le cas de la colonne 14, inclus dans les frais d'entretien et de réparation de biens immobiliers dans la rubrique 1.2.2. Il n'est pas possible de fournir des données distinctes pour chacun de ces trois services.

2.1.2 (Missiles)

Les achats de missiles figurent sous la rubrique 2.1.1.

2.1.6 (Artillerie) et 2.1.7 (Autres armes des forces terrestres)

Il n'est pas possible de fournir des chiffres distincts pour chacune de ces rubriques. La somme des dépenses y relatives figure sous la rubrique 2.1.6.

Colonne 14 (Défense civile)

Le total figurant au bas de la colonne 14 (745,7 millions de deutsche marks) représente les dépenses au titre de la défense civile au sens étroit du terme. Les dépenses globales se décomposeraient comme suit (en millions de deutsche marks) :

Montant indiqué dans le tableau :	745,7
Montant (estimatif) à la charge des Länder (Etats), des pouvoirs locaux et des collectivités et couvrant la planification des situations d'urgence, la lutte contre le feu, les services d'ambulance, etc., au titre de la défense civile :	3 000,0
Dépenses fédérales au titre de tâches liées à la défense civile :	<u>102,5</u>
Total	3 848, 2

ARGENTINE

[Original : espagnol]
[31 mars 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ARGENTINE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 198?

Monnaie nationale et unité de mesure : austral (dizaine de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ARGENTINE

ARGENTINS (dizaines de milliers d'australes)

Types de forces	Forces aéro-maritimes (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces militaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire		Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Stranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. FONCTIONNEMENT	-	502 160	323 241	379 568	-	..	633 094	338 084	-	-	-	2 176 183	...
1.1 Personnel	-	325 501	211 431	209 402	-	..	426 666	165 156	-	-	-	1 338 236	...
1.1.1 Conscrits													
1.1.1.1 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.1.2 Civils													
1.1.1.3 Opérations et entretien													
1.1.1.4 Fournitures d'usage courant													
1.1.1.5 Entretien et réparations													
1.1.1.6 Frais de voyage, etc.													
1.1.1.7 Loyers immobiliers													
1.1.1.8 Divers													
1.2 Opérations et entretien		176 580	111 810	170 162	-	..	206 428	172 867	-	-	-	0 377 847	...
1.2.1 Fournitures d'usage courant													
1.2.2 Entretien et réparations													
1.2.3 Frais de voyage, etc.													
1.2.4 Loyers immobiliers													
1.2.5 Divers													
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		58 394	49 575	95 453	-	..	322 720	11 126	-	-	-	537 268	...
2.1 Achats		22 622	40 907	53 366	-	..	319 853	8 341	-	-	-	453 090	...
2.1.1 Aéronautique et moteurs													
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés													
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Munitions													
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers													
2.2 Construction		35 772	668	42 087	-	..	20 670	2 785	-	-	-	84 179	...
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT			1 414	5 624	-	..	15 129	-	-	-	-	22 167	...
3.1 Recherche fondamentale et appl. guée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. TOTAL (1+2+3)		560 554	374 230	480 642	-	..	970 943	349 149	-	-	-	2 735 518	...

AUTRICHE

[Original : anglais]
[17 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : AUTRICHE

Exercices budgétaires : 1er janvier 1988-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : schilling (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

AUTRICHE

AUTRICHE (millions de schillings) 1988

Types de coûts	Types de forces							Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces militaires (8)	Terrorisme national (9)	Aide militaire		Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Non ventilés (12)	Défense civile (14)
	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)					(1)	(1)			(1)	(1)			
1. FONCTIONNEMENT							12 781											13 503	67	
1.1 PERSONNEL							9 261											9 892	53	
1.1.1 Conscrits							3 268											3 268		
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves							5 993											5 993		
1.1.3 Civils																				
1.2 Opérations et entretien							3 520											3 611	14	
1.2.1 Fournitures d'usage courant																				
1.2.2 Entretien et réparations																				
1.2.3 Frais de voyage, etc.																				
1.2.4 Loyers immobiliers																				
1.2.5 Divers																				
2. ACHATS ET CONSTRUCTION							3 746											5 035	2	
2.1 ACHATS							3 732											3 744	2	
2.1.1 Aéronavs et moteurs																				
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques																				
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires																				
2.1.4 Navires et bateaux																				
2.1.5 Véhicules blindés																				
2.1.6 Artillerie																				
2.1.7 Autres armes des forces terrestres																				
2.1.8 Munitions																				
2.1.9 Electronique et communications																				
2.1.10 Véhicules non blindés																				
2.1.11 Divers																				
2.2 Construction							14											1 291		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes																				
2.2.2 Bases de lancement de missiles																				
2.2.3 Bases et installations navales																				
2.2.4 Electronique, etc.																				
2.2.5 Installations pour le personnel																				
2.2.6 Locaux médicaux																				
2.2.7 Installations d'entraînement																				
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.																				
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration																				
2.2.10 Ouvrages fortifiés																				
2.2.11 Abris																				
2.2.12 Terrains																				
2.2.13 Divers																				
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT																				
3.1 Recherche fondamentale et appliquée																				
3.2 Développement, essais et évaluation																				
4. TOTAL (1+2+3)							16 527											18 538	69	

AUTRICHE

AUTRICHE (millions de schillings) 1989

Types de coûts	Types de forces										Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Soutien, administration et commandement		Aide militaire		(12)		
	Forces aéroportées	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien	Commandement	Territoire national	Extranger	Maintien de la paix (ONU)	Non ventilés	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1. FONCTIONNEMENT		12 224					645				65	12 934
1.1 Personnel		9 079					570				52	9 701
1.1.1 Conscripts		3 126										3 126
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		5 953										5 953
1.1.3 Civils											13	3 233
1.2 Opérations et entretien		3 145										
1.2.1 Fournitures d'usage courant												
1.2.2 Entretien et réparations												
1.2.3 Frais de voyages, etc.												
1.2.4 Loyers immobiliers												
1.2.5 Divers												
2. ACQUIS ET CONSTRUCTION		3 741				954	14				3	4 712
2.1 Achats		3 731					14				3	3 748
2.1.1 Aéronavs et moteurs classiques												
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques												
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires												
2.1.4 Navires et bateaux												
2.1.5 Véhicules blindés												
2.1.6 Artillerie												
2.1.7 Autres armes des forces terrestres												
2.1.8 Munitions												
2.1.9 Electronique et communications												
2.1.10 Véhicules non blindés												
2.1.11 Divers												
2.2 Construction		10				954						964
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes												
2.2.2 Bases de lancement de missiles												
2.2.3 Bases et installations navales												
2.2.4 Electronique, etc.												
2.2.5 Installations pour le personnel												
2.2.6 Locaux médicaux												
2.2.7 Installations d'entraînement												
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.												
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration												
2.2.10 Ouvrages fortifiés												
2.3.11 Abris												
2.3.12 Terrains		10										10
2.3.13 Divers												
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT												
3.1 Recherche fondamentale et appliquée												
3.2 Développement, essais et évaluation												
4. TOTAL (1+2+3)		15 965				954	659				68	17 646

CANADA

[Original : anglais]
[23 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : CANADA

Exercice financier : 1er avril 1987-31 mars 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : dollar canadien (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

CANADA

CANADA (centaines de milliers de dollars canadiens)

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces militaires (8)	Territoires nationaux (9)	Aide militaire		Total des dépenses militaires (11, 12)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Étranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. FONCTIONNEMENT	-	17 086	11 471	24 913	-	13 756	11 500	-	-	985	439	80 150	177
1.1 Personnel	-	11 025	7 108	12 076	-	9 907	9 128	-	-	-	319	49 563	38
1.1.1 Conscrite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.3 Civils	9 374	9 803	4 683	9 803	-	5 772	7 224	-	-	-	319	37 175	8
1.2 Opérations et entretien	1 651	2 273	2 425	2 273	-	4 135	1 904	-	-	-	-	12 388	30
1.2.1 Fournitures d'usage courant	6 061	4 363	12 837	12 837	-	3 849	2 372	-	-	985	120	30 587	139
1.2.2 Entretien et réparations	2 693	2 334	6 145	6 145	-	1 157	538	-	-	-	34	12 891	10
1.2.3 Frais de voyage, etc.	1 179	990	3 629	3 629	-	407	194	-	-	-	5	6 404	3
1.2.4 Locaux immobiliers	920	446	916	916	-	928	424	-	-	-	38	3 672	14
1.2.5 Divers	1 177	531	1 984	1 984	-	5	8	-	-	-	-	340	-
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	-	4 440	12 355	8 060	-	3 148	13	-	-	985	43	7 280	112
2.1 Achat	-	4 129	12 000	7 500	-	2 907	-	-	-	-	-	20 016	-
2.1.1 Aéronavs et moteurs	-	-	312	3 230	-	-	-	-	-	-	-	26 536	-
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 542	-
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.4 Navires et bateaux	-	-	9 781	-	-	-	-	-	-	-	-	9 781	-
2.1.5 Véhicules blindés	124	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	124	-
2.1.6 Artillerie	125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	789	577	31	31	-	202	1 208	-	-	-	-	1 540	-
2.1.8 Munitions	1 761	565	1 243	1 243	-	460	13	-	-	-	-	4 029	-
2.1.9 Electronique et communications	414	355	2 263	2 263	-	1 415	-	-	-	-	-	4 444	-
2.1.10 Véhicules non blindés	282	61	245	245	-	493	-	-	-	-	-	1 080	-
2.1.11 Divers	638	399	488	488	-	337	13	-	-	-	-	1 862	-
2.2 Construction	311	355	560	560	-	241	-	-	-	-	-	1 480	-
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-	-	57	57	-	-	-	-	-	-	-	57	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.3 Bases et installations navales	-	-	188	-	-	-	-	-	-	-	-	188	-
2.2.4 Electronique, etc.	4	38	37	37	-	64	13	-	-	-	-	92	-
2.2.5 Installations pour le personnel	4	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	68	-
2.2.6 Locaux médicaux	-	-	43	43	-	35	-	-	-	-	-	45	-
2.2.7 Installations d'entraînement	156	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195	-
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	47	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90	-
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	9	-
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.11 Abris	-	-	-	221	-	-	-	-	-	-	-	221	-
2.2.12 Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.13 Divers	100	82	193	193	-	140	-	-	-	-	-	515	-
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	-	213	444	336	-	87	-	-	-	-	-	340	-
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Développement, essais et évaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. TOTAL (1+2+3)	-	21 739	24 270	33 309	-	16 991	11 513	-	-	985	439	109 586	177

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : sans objet

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : sans objet

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : néant

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : 140 millions de dollars canadiens par an

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains)
-)
- b) Biens immobiliers autres que les terrains)
-)
- c) Matériel) Négligeable
-)
- d) Services)
-)
- e) Divers)

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

ESPAGNE

[Original : espagnol]
[18 avril 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ESPAGNE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : peseta (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ESPAGNE

ESPAGNE (millions de pesetas)

Types de coûts	Types de forces										Total des dépenses militaires (1-12)	Défense civile (14)						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Soutien, administration et commandement centraux		(8)	Aide militaire				(12)					
1. FONCTIONNEMENT																		
1.1 Personnel	..	235 219	107 025	92 160	..	202 453	636 857	..
1.1.1 Conscrits	..	135 333	49 084	44 543	..	185 165	414 125	..
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	4 502	528	415	..	13	5 458	..
1.1.3 Civils	..	94 282	34 248	28 570	..	155 946	313 046	..
1.2 Opérations et entretien	..	36 549	14 308	15 558	..	29 206	95 621	..
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	99 886	57 941	47 617	..	17 288	222 732	..
1.2.2 Entretien et réparations	..	57 943	16 922	18 901	..	7 279	101 045	..
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	33 424	36 157	24 666	..	7 947	102 194	..
1.2.4 Loyers immobiliers
1.2.5 Divers	..	8 519	4 862	4 050	..	2 062	19 493	..
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	43 810	65 970	78 437	..	24 790	213 007	..
2.1 Achat	..	36 668	62 659	72 709	..	13 371	185 407	..
2.1.1 Aéronaves et moteurs	..	7 220	14 976	66 283	..	4 856	93 335	..
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	12 837	1 246	1 640	15 723	..
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires
2.1.4 Navires et bateaux	40 753	2 941	43 694	..
2.1.5 Véhicules blindés	..	5 513	149	5 662	..
2.1.6 Artillerie	1 228	1 228	..
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	3 567	28	766	4 361	..
2.1.8 Munitions	..	434	3 585	1 982	..	5 574	6 001	..
2.1.9 Electronique et communications	..	3 756	624	1 609	11 563	..
2.1.10 Véhicules non blindés	..	2 801	70	429	3 300	..
2.1.11 Divers	..	540
2.2 Construction	..	7 142	3 311	5 728	..	11 419	540	..
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes
2.2.2 Bases de lancement de missiles
2.2.3 Bases et installations navales
2.2.4 Electronique, etc.
2.2.5 Installations pour le personnel
2.2.6 Locaux médicaux
2.2.7 Installations d'entraînement
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration
2.2.10 Ouvrages fortifiés
2.2.11 Abris
2.2.12 Terrains
2.2.13 Divers	..	7 142	3 311	5 728	..	11 419
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	24	15 217
3.1 Recherche fondamentale et appliquée
3.2 Développement, essais et évaluation
4. TOTAL (1+2+3)	..	279 053	172 995	170 597	..	242 460	865 105	..

FINLANDE

[Original : anglais]
[8 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée des
dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : FINLANDE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : markkaa (milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses
militaires)

Types de forces	Forces stratégiques		Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien, administration et commandement		Forces paramilitaires	Territoire national	Aide militaire		Non ventilés	Total des dépenses militaires (1-12)	Défense civile
	(1)	(2)					(3)	(4)			(5)	(6)			
1. <u>FUNCTIONNEMENT</u>															
1.1 <u>Personnel</u>															
1.1.1 <u>Conscrits</u>															
1.1.2 <u>Autres personnels militaires, y compris les réserves</u>															
1.1.3 <u>Civils</u>															
1.2 <u>Opérations et entretien</u>															
1.2.1 <u>Fournitures d'usage courant</u>															
1.2.2 <u>Entretien et réparations</u>															
1.2.3 <u>Frais de voyage, etc.</u>															
1.2.4 <u>Loyers immobiliers</u>															
1.2.5 <u>Divers</u>															
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>															
2.1 <u>Achats</u>															
2.1.1 <u>Aéronefs et moteurs</u>															
2.1.2 <u>Missiles, y compris les têtes classiques</u>															
2.1.3 <u>Têtes et bombes nucléaires</u>															
2.1.4 <u>Navires et bateaux</u>															
2.1.5 <u>Véhicules blindés</u>															
2.1.6 <u>Artillerie</u>															
2.1.7 <u>Autres armes des forces terrestres</u>															
2.1.8 <u>Munitions</u>															
2.1.9 <u>Électronique et communications</u>															
2.1.10 <u>Véhicules non blindés</u>															
2.1.11 <u>Divers</u>															
2.2 <u>Construction</u>															
2.2.1 <u>Bases aériennes, aérodromes</u>															
2.2.2 <u>Bases de lancement de missiles</u>															
2.2.3 <u>Bases et installations navales</u>															
2.2.4 <u>Électronique, etc.</u>															
2.2.5 <u>Installations pour le personnel</u>															
2.2.6 <u>Locaux médicaux</u>															
2.2.7 <u>Installations d'entraînement</u>															
2.2.8 <u>Magasins, dépôts, etc.</u>															
2.2.9 <u>Locaux de commandement et d'administration</u>															
2.2.10 <u>Ouvrages fortifiés</u>															
2.2.11 <u>Abris</u>															
2.2.12 <u>Terrains</u>															
2.2.13 <u>Divers</u>															
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>															
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>															
3.2 <u>Development, essais et evaluation</u>															
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>															

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 60 000 markkaa par an

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 23 750 années de service

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Néant

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : 221,7 millions de markkaa

Forces terrestres	199 000 000
Forces navales	7 300 000
Forces aériennes	15 400 000

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	
)	Ces chiffres
c) Matériel)	ne sont pas
)	disponibles
d) Services)	
)	
e) Divers)	

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

FRANCE

[Original : français]
[25 avril 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : FRANCE

Exercice budgétaire 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : franc français (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

FRANCE

FRANCE (continuation de milliers de francs français)

Types de coûts	Types de forces		Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces militaires (6)	Territoire national (9)	Aide militaire		Total des dépenses militaires (11, 12)	Défense civile (14)
	(1)	(1)					Soutien (6)	Commandement (7)			Stranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. <u>PERSONNEL</u>	103 933	328 882	150 509	147 670	-	-	76 072	22 029	144 129			974 844		
1.1 <u>Personnel</u>	30 214	222 212	82 385	83 615	-	-	39 662	15 204	118 708			592 000		
1.1.1 Conscrits														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils	73 719	106 670	66 124	64 055	-	-	37 210	7 625	16 836			575 167		
1.2 <u>OPÉRATIONS ET ENTRETIEN</u>														
1.2.1 Fournitures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	166 706	152 359	97 361	114 569	-	-	16 270	11 066	25 441			382 844		
2.1 <u>ACHATS</u>	137 224	138 440	91 321	101 533	-	-	3 257	6 178	8 336			486 289		
2.1.1 Aéronaves et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>	29 482	13 919	6 040	13 036	-	-	13 013	4 888	8 500			88 878		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	136 209	34 854	29 233	41 215	-	-	31 998	-	-			273 589		
3.1 Recherche fondamentale et appliquée														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (11+2+3)	406 928	516 095	277 103	303 454	-	-	125 140	33 895	160 985			1 823 600		

(Voir note explicative page suivante)

Note explicative

Les chiffres fournis concernent la dernière année connue, c'est-à-dire le budget 1988 exprimé, hors pensions, dans une unité monétaire conforme aux demandes de l'Organisation des Nations Unies. La nomenclature retenue est celle préconisée par l'ONU. Elle appelle les observations suivantes :

- a) La rubrique "Forces stratégiques" regroupe les crédits FNS-ANP;
- b) Les "Forces paramilitaires" sont représentées par la Gendarmerie;
- c) Les rubriques "Aide militaire" et "Défense civile" n'ont pas été renseignées : la première parce que les éléments nécessaires n'apparaissent pas dans les documents budgétaires non classifiés, la seconde parce qu'elle ne concerne pas le Ministère de la défense.

Les données nécessaires aux réponses de la partie II du questionnaire de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas disponibles (questions 1, 2 et 3) ou sont classifiées (questions 4 et 5).

GRECE

[Original : anglais]
[14 juin 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : GRECE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : drachme (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

GRECE

GRECE (millions de drachmes)

Types de coûts	Types de forces										Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux (6)		Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire (10)			
											Stranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)	Non ventilés (12)
1. FONCTIONNEMENT													
1.1 Personnel	-	99 784	37 963	58 146	-	58 875	-	-	-	-	-	-	243 768
1.1.1 Conscrits	-	57 525	23 400	31 159	-	56 097	-	-	-	-	-	-	168 181
1.1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	980	168	358	-	49 157	-	-	-	-	-	-	50 663
1.1.1.3 Civils	-	38 364	15 130	22 326	-	6 940	-	-	-	-	-	-	75 820
1.2 Opérations et entretien	-	18 181	8 102	8 475	-	2 778	-	-	-	-	-	-	41 698
1.2.1 Fournitures d'usage courant	-	42 259	14 563	26 987	-	1 073	-	-	-	-	-	-	86 587
1.2.2 Entretien et réparations	-	25 429	11 437	9 457	-	297	-	-	-	-	-	-	47 396
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	10 028	1 425	14 370	-	923	-	-	-	-	-	-	26 120
1.2.4 Loyers immobiliers	-	3 005	1 095	2 706	-	433	-	-	-	-	-	-	7 729
1.2.5 Divers	-	239	63	120	-	52	-	-	-	-	-	-	855
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	-	3 549	543	334	-	585	-	-	-	-	-	-	4 487
2.1 Achats	-	35 419	17 263	67 646	-	585	-	-	-	-	-	-	120 913
2.1.1 Aéronautiques et moteurs	-	30 393	15 592	56 362	-	585	-	-	-	-	-	-	111 573
2.1.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	-	1 975		786	-		-	-	-	-	-	-	56 362
2.1.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-				-		-	-	-	-	-	-	2 761
2.1.1.4 Navires et bateaux	-		11 185		-		-	-	-	-	-	-	11 185
2.1.1.5 Véhicules blindés	-	412			-		-	-	-	-	-	-	412
2.1.1.6 Artillerie	-	3 186			-		-	-	-	-	-	-	3 186
2.1.1.7 Autres armes des forces terrestres	-		294	162	-		-	-	-	-	-	-	3 186
2.1.1.8 Munitions	-	5 429	1 683	841	-	51	-	-	-	-	-	-	456
2.1.1.9 Electronique et communications	-	4 901	286	1 034	-	95	-	-	-	-	-	-	8 004
2.1.1.10 Véhicules non blindés	-	13 567	252	4 905	-	256	-	-	-	-	-	-	6 316
2.1.1.11 Divers	-	923	1 892	913	-	183	-	-	-	-	-	-	18 980
2.2 Construction	-	5 026	1 671	2 643	-	-	-	-	-	-	-	-	3 911
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-		1 671	2 310	-		-	-	-	-	-	-	9 340
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	2 469		80	-		-	-	-	-	-	-	2 310
2.2.3 Bases et installations navales	-	236		2	-		-	-	-	-	-	-	1 671
2.2.4 Electronique, etc.	-	200			-		-	-	-	-	-	-	2 469
2.2.5 Installations pour le personnel	-	1 241			-		-	-	-	-	-	-	316
2.2.6 Locaux médicaux	-	180			-		-	-	-	-	-	-	202
2.2.7 Installations d'entraînement	-				-		-	-	-	-	-	-	1 241
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	-				-		-	-	-	-	-	-	1 241
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-				-		-	-	-	-	-	-	180
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-				-		-	-	-	-	-	-	180
2.2.11 Abris	-				-		-	-	-	-	-	-	180
2.2.12 Terrains	-				-		-	-	-	-	-	-	180
2.2.13 Divers	-	700			-		-	-	-	-	-	-	180
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	-				-		-	-	-	-	-	-	951
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	-				-		-	-	-	-	-	-	238
3.2 Développement, essais et évaluation	-				-		-	-	-	-	-	-	20
4. TOTAL (1+2+3)	-	135 203	55 246	126 010	-	59 460	-	-	-	-	-	-	375 919

ISRAEL

[Original : anglais]
[12 juin 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ISRAEL

Exercice budgétaire : 1er avril 1987-31 mars 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : nouveau shekel (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ISRAËL

ISRAËL (centaines de milliers de nouveaux shekels)

Types de coûts	Types de forces						Aide militaire				Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Soutien, administration et commandement	Forces para-militaires (8)	Territoire national (9)	Etranger (10)			Maîtrien de la paix (ONU) (11)
1. FONCTIONNEMENT													
1.1 Personnel													
1.1.1 Conscrits													
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.3 Civils													
1.2 Opérations et entretien													
1.2.1 Fournitures d'usage courant													
1.2.2 Entretien et réparations													
1.2.3 Frais de voyage, etc.													
1.2.4 Loyers immobiliers													
1.2.5 Divers													
2. ACHATS ET CONSTRUCTION													
2.1 Achats													
2.1.1 Aéronavs et moteurs													
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés													
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Munitions													
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers													
2.2 Construction													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. TOTAL (1+2+3)												2 391	87 500
												21 795	18 165
												3 630	65 705
												63 314	63 314

NORVEGE

[Original : anglais]
[12 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : NORVEGE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne norvégienne (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

NORVEGE

NORVEGE (millions de couronnes norvégiennes)

Types de coûts	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire		Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. FONCTIONNEMENT															
1.1 Personnel		..	3 555	2 574	2 685		4 177		301		13 292		
1.1.1 Conscrits			2 248	1 303	1 511		1 997				239		7 298		
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves			382	117	106		-				-		605		
1.1.3 Civils			1 207	793	900		1 342				239		4 481		
1.2 Opérations et entretien			1 307	393	505		655				-		2 212		
1.2.1 Fournitures d'usage courant			345	1 271	1 174		2 100				62		5 994		
1.2.2 Entretien et réparations			585	205	212		15				62		839		
1.2.3 Frais de voyage, etc.				754	683		130				-		2 152		
1.2.4 Loyers immobiliers			377	312	279		2 035				-		3 003		
1.2.5 Divers											-				
2. ACHATS ET CONSTRUCTION															
2.1 ACHATS		..	1 887	1 352	1 349		800		..	1 208			7 311		
2.1.1 Aéronavs et moteurs			1 581	1 213	1 231		359				-		4 364		
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques			6	1	369		-				-		376		
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires			-	-	389		-				-		389		
2.1.4 Navires et bateaux			-	615	-			615		
2.1.5 Véhicules blindés			144	-	-		-				-		144		
2.1.6 Artillerie			85	97	57		-				-		239		
2.1.7 Autres armes des forces terrestres			282	9	22		-				-		323		
2.1.8 Munitions			474	201	60		-				-		735		
2.1.9 Electronique et communications			223	278	269		355				-		1 125		
2.1.10 Véhicules non blindés			296	10	44		4				-		354		
2.1.11 Divers			61	2	21		-				-		84		
2.2 Construction		..	306	139	118		441		..	1 208			2 927		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes				
2.2.2 Bases de lancement de missiles				
2.2.3 Bases et installations navales				
2.2.4 Electronique, etc.				
2.2.5 Installations pour le personnel				
2.2.6 Locaux médicaux				
2.2.7 Installations d'entraînement				
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.				
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration				
2.2.10 Ouvrages fortifiés				
2.2.11 Abris				
2.2.12 Terrains				
2.2.13 Divers				
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT			
3.1 Recherche fondamentale et appliquée				
3.2 Développement, essais et évaluation				
4. TOTAL (1+2+3)		..	5 442	3 926	4 034	..	4 977		..	1 208	301	

(Voir note explicative page suivante)

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 120 000 couronnes norvégiennes par an.

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 25 120.

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 715 millions de couronnes norvégiennes.

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

Réponse

	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportation de matériel militaire		X
i) Par pays		
ii) Par région		
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région		

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

PAYS-BAS

[Original : anglais]
[5 juin 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PAYS-BAS

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1987

Monnaie nationale et unité de mesure : florin néerlandais (dizaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

PAYS-BAS

PAYS-BAS (dizaine de milliers de florins néerlandais)

Types de coûts	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement (6)		Commandement (7)	Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire		Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Administration et commandement (7)				Stranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. FONCTIONNEMENT	..	408 290	179 420	174 840	22 720	240 430	N	..	480	..	1 026 180	13 180
1.1 Personnel	..	272 700	120 000	98 810	18 530	167 860	N	..	480	..	678 580	5 880
1.1.1 Conscrits	..	79 520	5 750	7 920	840	1 300	N	92 330	240
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	125 270	82 540	75 900	16 920	137 270	N	..	480	..	438 380	950
1.1.3 Civils	..	67 910	34 910	14 990	770	29 290	N	147 870	4 690
1.2 Opérations et entretien	..	135 590	59 220	76 030	4 190	72 570	N	347 600	7 300
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	17 580	15 620	25 150	1 740	1 560	N	61 650	..
1.2.2 Entretien et réparations	..	78 120	31 190	33 100	750	N	143 160	..
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	13 490	5 440	5 600	750	1 540	N	26 820	..
1.2.4 Loyers immobiliers	N
1.2.5 Divers	..	26 400	6 970	12 180	956	69 470	N	115 970	..
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	144 160	125 670	89 950	3 360	N	361 140	1 280
2.1 Achats	..	120 870	118 630	80 470	460	320 430	1 280
2.1.1 Aéronautique et moteurs classiques	6 760	50 440	57 200	..
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	11 060	11 060	..
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires
2.1.4 Navires et bateaux	67 030	67 030	..
2.1.5 Véhicules blindés	..	25 540	25 540	..
2.1.6 Artillerie	..	31 990	31 990	..
2.1.7 Autres armes des forces terrestres
2.1.8 Munitions	..	10 940	16 250	5 600	50	32 840	..
2.1.9 Electronique et communications	..	18 590	5 420	4 220	80	15 360	..
2.1.10 Véhicules non blindés	..	28 170	22 730	3 860	310	23 200	..
2.1.11 Divers	..	23 290	7 040	9 480	900	56 210	..
2.2 Construction	40 710	..
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes
2.2.2 Bases de lancement de missiles
2.2.3 Bases et installations navales
2.2.4 Electronique, etc.
2.2.5 Installations pour le personnel
2.2.6 Locaux médicaux
2.2.7 Installations d'entraînement
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration
2.2.10 Ouvrages fortifiés
2.2.11 Abris
2.2.12 Terrains
2.2.13 Divers
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
3.1 Recherche fondamentale et appliquée
3.2 Développement, essais et évaluation
4. TOTAL (1+2+3)	..	552 450	305 090	264 790	24 080	242 120	480	..	1 389 010	14 460

(Voir notes explicatives page suivante)

Notes explicatives

1.1.2. Les coûts des pensions des personnels militaires, qui remplacent les cotisations au titre des pensions, sont inclus pour un montant de 1 312 600 000 florins dans le total de la colonne 6 (Soutien).

1.2.2. Les gros travaux de révision et de modification figurent aux postes appropriés de la rubrique "Achats".

1.2.4. Les chiffres relatifs aux loyers immobiliers ne sont pas disponibles.

2.2. Les données demandées ne sont pas disponibles.

3. Pour des raisons techniques, la plupart des montants consacrés à la recherche-développement figurent aux postes appropriés de la rubrique "Achats".

8. Des dépenses de la Maréchaussée royale des Pays-Bas (qui est appelée à remplir des tâches de sécurité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays) apparaissent à la colonne 5 (Autres forces de combat). D'autres dépenses au titre de la Maréchaussée sont incluses dans les chiffres figurant dans les colonnes 2, 3 et 4.

9. Les chiffres concernant la défense civile figurent dans la réponse des Pays-Bas. Il convient de noter que ces chiffres sont tirés des budgets de plusieurs ministères.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 22 400 florins par an.

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 49 934.

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : néant.

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	
)	
c) Matériel)	68 400 000 florins
)	
d) Services)	
)	
e) Divers)	

4. Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

PORTUGAL

[Original : français]
[17 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PORTUGAL

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : escudo portugais (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

PORTUGAL

PORTUGAL (centaines de milliers d'escudos portugais)

Types de coûts	Types de forces		Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire		Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
	(1)	(1)					Soutien (6)	Commandement (7)			Étranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. FONCTIONNEMENT															
1.1 Personnel			252 315	170 340	130 035			7 637	302 198					862 333	
1.1.1 Conscripts			3 976	16 329	5 717									26 022	
1.1.1.1 Autres personnels militaires, y compris les réserves													98 056	98 056	
1.1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves								1 368	1 505				21 404	89 751	
1.1.1.3 Civils			30 595	10 279	16 600										
1.2 Opérations et entretien															
1.2.1 Fournitures d'usage courant			145 469	61 893	62 014			10 668	66 217					346 261	
1.2.2 Entretien et réparations			60 059	23 020	73 908			21 693	18 149					196 829	
1.2.3 Frais de voyage, etc.															
1.2.4 Loyers immobiliers															
1.2.5 Divers			8 609	2 780	20 127			53	6 307					37 876	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION															
2.1 ACHATS															
2.1.1.1 Aéronavs et engines														15 972	
2.1.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques															
2.1.1.3 Têtes et bombes nucléaires								2 288						2 288	
2.1.1.4 Navires et bateaux				126 507										126 507	
2.1.1.5 Véhicules blindés															
2.1.1.6 Artillerie			347											347	
2.1.1.7 Autres armes des forces terrestres			2 080		755				450					3 285	
2.1.1.8 Munitions			5 750	2 093	10 493			380	403					19 119	
2.1.1.9 Electronique et communications			14 906	26	10 734				9 130					34 796	
2.1.1.10 Véhicules non blindés			15 946	354					3 641					19 941	
2.1.1.11 Divers			1 387											1 387	
2.2 CONSTRUCTION															
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes															
2.2.2 Bases de lancement de missiles															
2.2.3 Bases et installations navales															
2.2.4 Electronique, etc.															
2.2.5 Installations pour le personnel															
2.2.6 Locaux médicaux															
2.2.7 Installations d'entraînement															
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.															
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration															
2.2.10 Ouvrages fortifiés															
2.2.11 Abris															
2.2.12 Terrains															
2.2.13 Divers			14 939	11 914	14 657			10 175	6 867					58 352	
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT															
3.1 Recherche fondamentale et appliquée															
3.2 Développement, essais et évaluation															
4. TOTAL (1-2-3)														4 792	

...

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 18 682 160 escudos.

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 45 700.

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 7 131 000 escudos.

3. S'agissant des alinéas n) et o) (voir annexe), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Original : anglais]
[24 mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Exercice budgétaire : 1er avril 1987-31 mars 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : livre sterling (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : sans objet

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée

Réponse : sans objet

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : sans objet.

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains : 47 925 000 livres
- b) Biens immobiliers autres que les terrains : 29 926 000 livres
- c) Matériel : 380 000 livres
- d) Services
- e) Divers

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

SUEDE

[Original : anglais]
[1er mai 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : SUEDE

Exercice budgétaire : 1er juillet 1987-30 juin 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne suédoise (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

SUEDE

SUEDE (millions de couronnes suédoises)

Types de coûts	Type de forces	Forces aéroportées (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)		Territoires nationaux (9)	Étranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. FONCTIONNEMENT														
1.1 Personnel		6 909	2 304	3 644			1 759	908					15 776	479
1.1.1 Conscripts		4 203	1 426	1 669			1 227	406					9 145	257
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		1 083	203	174			8	-					1 468	45
1.1.3 Civils		2 065	835	992			136	207					4 443	-
1.2 Opérations et entretien		2 706	878	1 975			1 083	199					3 234	212
1.2.1 Fournitures d'usage courant		402	127	290			532	502					6 631	222
1.2.2 Entretien et réparations		878	318	1 057			25	168					852	10
1.2.3 Frais de voyage, etc.		703	247	401			267	208					2 446	14
1.2.4 Loyers immobiliers		112	27	23			40	33					1 844	67
1.2.5 Divers		611	159	204			199	81					235	28
2. ACHATS ET CONSTRUCTION													1 254	103
2.1 Achats		1 892	1 670	3 082			79	264					7 512	763
2.1.1 Aéronavs et moteurs		1 707	1 523	2 675			-	197					6 626	140
2.1.2 Aéronavs et moteurs classiques		140	50	1 170			22	-					1 382	-
2.1.3 Mitrailleuses, y compris les têtes classiques		197	269	294			-	-					760	-
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés			624										625	
2.1.6 Artillerie			225										272	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres			6										14	
2.1.8 Munition			72	131	33	18	-	-					254	
2.1.9 Electronique et communications			93	19	24	267	-	-					403	
2.1.10 Véhicules non blindés			461	307	759	21	-	181					1 700	40
2.1.11 Divers			208	1	38	26	-	-					273	5
2.2 Construction			305	114	387	123	-	15					944	95
2.2.1 Bases aériennes, aéronavs			185	147	407	67	-	79					886	623
2.2.2 Bases de lancement de missiles			-	-	157	-	-	-					157	-
2.2.3 Bases et installations navales			-	-	-	-	-	-					-	-
2.2.4 Electronique, etc.			-	-	-	-	-	-					-	-
2.2.5 Installations pour le personnel			21	58	-	-	-	22					101	-
2.2.6 Locaux médicaux			40	33	45	-	45	-					163	3
2.2.7 Installations d'entraînement			80	21	21	-	-	-					10	-
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.			50	30	80	-	25	-					121	-
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration			-	-	-	-	-	-					185	-
2.2.10 Ouvrages fortifiés			-	41	40	-	-	45					-	35
2.2.11 Abris			5	2	7	-	-	-					-	49
2.2.12 Terrains			-	-	-	-	-	-					-	521
2.2.13 Divers			-	-	-	-	-	-					13	-
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT													9	15
3.1 Recherche fondamentale et appliquée			526	156	2 599	15	35	38					3 369	33
3.2 Développement, essais et évaluation			120	69	111	14	35	9					358	31
4. TOTAL (1+2+3)			9 327	4 129	9 326	540	1 874	1 210					26 657	1 275

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : environ 82 000 couronnes par an (non compris les coûts sociaux)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : environ 45 600

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : néant

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

	(2)	(3)	(4)	(13)
Epuisement des stocks de munitions :	336	39	33	408
Vente par le secteur militaire de :				
a) Terrains				
b) Biens immobiliers autres que les terrains :				10,5
c) Matériel :	32,6	12,1	433,6	478,3
d) Services				
e) Divers				

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

TURQUIE

[Original : anglais]
[26 avril 1989]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : TURQUIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : livre turque (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ANNEXE

Instrument de publication et directives s'y rapportant

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays :

Exercice budgétaire :
jour, mois, année-jour, mois, année

Monnaie nationale et unité de mesure :

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

TABLÉAU

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement (6)		Forces militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (16)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. <u>FOCTIONNEMENT</u>													
1.1 <u>Personnel</u>													
1.1.1 Conscrits													
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.3 Civils													
1.2 <u>Opérations et entretien</u>													
1.2.1 Fournitures d'usage courant													
1.2.2 Entretien et réparations													
1.2.3 Frais de voyage, etc.													
1.2.4 Loyers immobiliers													
1.2.5 Divers													
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>													
2.1 <u>Achats</u>													
2.1.1 Aéronafs et moteurs													
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés													
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Munitions													
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers													
2.2 <u>Construction</u>													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers													
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>													

...

DIRECTIVES

Première partie

Directives générales

1. L'instrument de publication se présente sous la forme d'un tableau où les dépenses sont classées en fonction des types de coûts (lignes) et des types de forces (colonnes). S'agissant des coûts, le tableau possède une structure pyramidale permettant la publication des données à différents niveaux d'agrégation. Les coûts se répartissent en trois grandes catégories : 1) fonctionnement; 2) achats et construction; 3) recherche-développement. Chacune des catégories se décompose en différents groupes et la plupart de ces groupes en sous-groupes. Les chiffres correspondant à chaque grande catégorie doivent être égaux à la somme de ceux de ses groupes respectifs et ceux de chaque groupe doivent être égaux à la somme de ceux fournis pour ses sous-groupes respectifs.

2. Il est souhaitable que les données soient fournies pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il est impossible de le faire, on fournira les données disponibles.

3. Les chiffres demandés concernent les dépenses militaires effectives au cours du dernier exercice financier pour lequel on dispose de données. Les montants doivent être communiqués dans la monnaie nationale du pays et aux prix courants, c'est-à-dire aux prix pratiqués pendant l'année considérée. L'unité de mesure dans laquelle les dépenses sont exprimées peut être l'unité monétaire ordinaire elle-même (livre, rial, etc.) ou l'un de ses multiples habituellement utilisés. Ce multiple ne doit pas cependant être supérieur à 1/10 000 du montant total des dépenses militaires du pays. Par exemple, si les dépenses militaires totales sont de 78 453 296 unités monétaires nationales, les statistiques fournies seront exprimées en unités ne dépassant pas $1/10\ 000 \times 78\ 453\ 296 (= 7\ 845)$. L'unité de mesure utilisée pourra donc être exprimée en milliers d'unités monétaires.

4. Pour des raisons d'uniformité et de clarté dans la présentation, il est demandé de recourir uniquement aux symboles suivants :

- : néant
- N : négligeable ou moins de la moitié de l'unité employée
- () : chiffre provisoire
- .. : sans objet
- ... : non disponible

Il faudrait éviter d'utiliser des blancs ou des symboles autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus. Si toutefois les Etats se sentent obligés d'utiliser des blancs ou d'autres symboles, ils sont priés d'indiquer clairement ce que ceux-ci signifient.

5. Il est souhaitable de fournir des données pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il n'est pas possible, faute de données, de donner des chiffres représentant des dépenses pour un certain type de forces, il est entendu que ces dépenses doivent être comprises dans le chiffre indiqué pour un ou plusieurs autres types de forces

ou au moins dans le total. Pour la même raison, si les Etats déclarants ne peuvent fournir de renseignements sur les coûts qu'à des niveaux élevés d'agrégation, ils sont priés de présenter les chiffres au niveau d'agrégation qu'ils jugent approprié.

6. Afin de pouvoir perfectionner encore l'instrument de publication, les Etats sont priés de signaler toute difficulté d'ordre technique ou autre qu'ils pourront avoir rencontrée pour remplir le tableau et de recommander les modifications qu'ils jugeraient utile d'y apporter. Ces observations devraient être jointes au tableau complété.

Directives particulières

Les observations et les explications qui suivent concernent les rubriques du tableau qui semblent appeler des éclaircissements particuliers. Les lettres minuscules en début de paragraphe correspondent aux appels de note du tableau. Ainsi qu'il a déjà été indiqué ci-dessus, les pays répondant à l'enquête sont priés de faire part au Groupe spécial de la nature des problèmes d'interprétation rencontrés en remplissant le tableau.

Types de forces (intitulés des colonnes)

a) Forces stratégiques

Les pays sont priés d'indiquer le montant des dépenses qu'ils consacrent aux armes nucléaires stratégiques telles qu'elles sont définies dans le Traité SALT II et, si ces définitions ne s'appliquaient pas, ils sont priés d'expliquer les leurs. Les données indiquées sous cette rubrique doivent inclure les dépenses consacrées à toutes les forces ou unités qui sont spécialement équipées et entraînées pour assurer le fonctionnement de systèmes de vecteurs servant à transporter ces armes. Les dépenses relatives à d'autres armes et forces nucléaires devront être indiquées dans la colonne correspondant au type de forces approprié.

b) Soutien, administration et commandement centraux (colonnes 6 et 7)

Dans les colonnes 6 et 7 doivent figurer les activités de soutien qui sont communes à plusieurs des forces énumérées dans les colonnes 1 à 5. Dans la colonne 6 doivent figurer toutes les activités de soutien autres que celles concernant l'administration et le commandement centraux des forces militaires qui, elles, doivent figurer dans la colonne 7. Celle-ci regroupe les dépenses afférentes au personnel militaire central et régional commandant plusieurs types de forces, notamment les fonctions administratives du Ministère de la défense.

c) Forces paramilitaires (colonne 8)

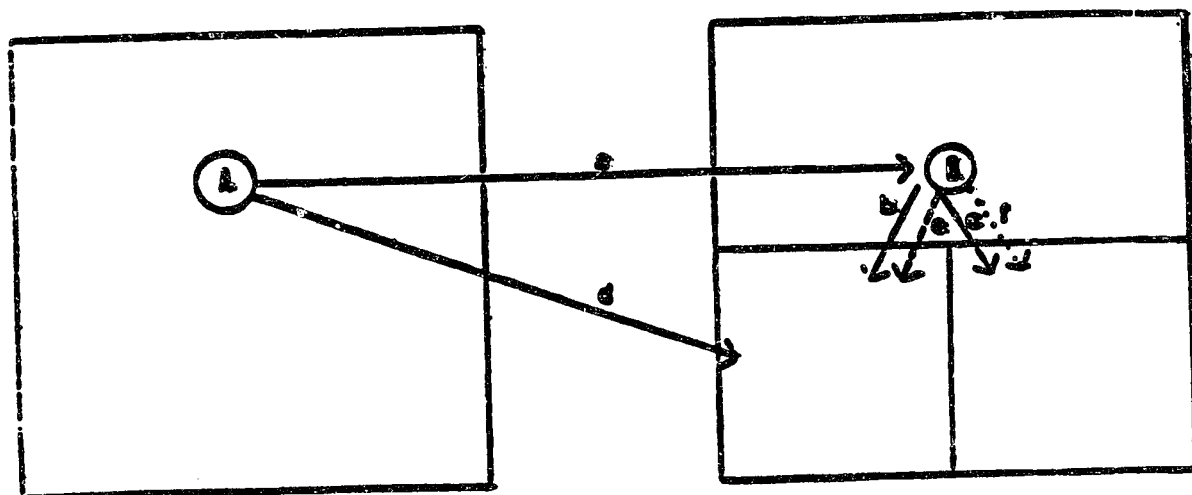
Le terme paramilitaire peut recouvrir divers types de forces. Ces forces peuvent garder les frontières nationales, essentiellement contre l'immigration illégale, la contrebande ou des infiltrations de partisans. Dans d'autres cas, leur principal objectif est de maintenir la sécurité intérieure. Ces forces peuvent également être utilisées contre un ennemi extérieur armé.

Aux fins de la présente enquête, il est nécessaire de définir les éléments qui doivent figurer dans le secteur militaire et ceux qu'il convient d'en exclure. Il semble raisonnable de faire figurer dans les forces paramilitaires les unités, formations, etc., dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées et qui peuvent participer à des combats dont les objectifs, le théâtre des opérations et les résultats sont de même nature que ceux effectués par les forces armées.

Les pays qui fournissent des chiffres pour cette rubrique sont priés de joindre au tableau une brève description des fonctions de ces forces.

d) Aide militaire (colonnes 9, 10 et 11)

Figure indiquant les voies que l'aide militaire peut emprunter



Explications

Un pays A peut accorder à un pays B une aide militaire (flux a) qui, par l'intermédiaire du budget de l'Etat du pays bénéficiaire, est destinée aux forces alliées stationnées sur le territoire de ce pays (flux b) ou au secteur militaire du pays bénéficiaire (flux c).

L'aide militaire peut également être destinée à des forces alliées stationnées sur le territoire d'un autre pays sans passer par l'intermédiaire du budget d'un pays tiers (flux d). (L'appui d'un pays à ses propres forces militaires à l'étranger ne doit pas être comptabilisé comme aide militaire. Ces dépenses doivent figurer dans les colonnes 1 à 7.)

Enfin, l'aide militaire peut être accordée par un pays à des forces alliées stationnées sur son propre territoire (flux e). Les dépenses que le pays B prélève sur ses propres ressources pour les consacrer à ses propres forces militaires sont représentées par le flux f.

Conclusions

Les pays du type A sont priés d'indiquer la somme des flux a et d, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des pays étrangers. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 10. Les pays du type B sont priés d'indiquer la somme des flux b et e, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des forces alliées stationnées sur leur propre territoire. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 9. Les flux c et f, c'est-à-dire les dépenses consacrées aux propres forces militaires du pays doivent figurer dans les colonnes 1 à 7 appropriées.

Dans la mesure où b et c sont les éléments du même flux a, il existe un risque de double comptabilisation, les mêmes sommes pouvant être indiquées deux fois, par le pays A et par le pays B. Afin d'éviter cette double comptabilisation, les pays du type B sont priés d'indiquer le montant total de l'aide militaire qu'ils reçoivent de l'étranger, c'est-à-dire le montant du flux a. Lorsqu'un pays à la fois accorde une aide militaire et en bénéficie, il est prié de remplir à la fois les colonnes 9 et 10.

Les pays ayant fourni des troupes et du matériel dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont aussi priés d'indiquer toutes les dépenses supplémentaires effectuées à cette fin au cours de l'année considérée. Ces dépenses doivent figurer dans la colonne 11 du tableau, déduction faite de toute indemnité reçue de sources extérieures.

e) Défense civile (colonne 14)

Il s'agit là des dépenses effectuées pour assurer, autrement que par les moyens militaires habituels, la protection des populations et des installations civiles contre les risques d'hostilités ou de désastres. Ce sont par exemple des dépenses relatives aux abris ainsi qu'aux plans et aux préparatifs pour l'évacuation puis la survie des civils de secteurs menacés d'attaque. Pour une définition détaillée du concept de défense civile, les pays sont priés de se reporter à l'article 61 du Protocole additionnel de 1977 à la Convention de Genève de 1949. L'indication de données relatives à la défense civile concerne surtout les pays disposant de forces stratégiques.

Types de coûts (intitulés des lignes)

f) Personnel (ligne 1.1)

Le but étant de ne pas prendre en compte les rémunérations pour des services passés mais d'inclure les sommes versées pour des services actuels et futurs, les chiffres doivent comprendre les versements directs au personnel ainsi que les

autres dépenses annexes qui sont à la charge de l'employeur, tels qu'impôts, pensions et autres cotisations. Si ces données ne sont pas disponibles, elles peuvent être remplacées par l'indication du montant des dépenses effectuées au titre de services passés, pour les pensions, par exemple, notamment si les effectifs demeurent constants. En tout état de cause, le rapport doit être accompagné d'une explication sur la nature des données communiquées.

g) Conscrits (ligne 1.1.2)

Les coûts indiqués pour les conscrits s'entendent en tant que versements effectifs. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés d'indiquer à la partie II ci-après les salaires moyens correspondants dans le secteur civil ainsi que les effectifs de la main-d'oeuvre soustraite au secteur civil du fait de la conscription.

h) Fournitures d'usage courant (ligne 1.2.1)

Cette rubrique comprend les achats de denrées alimentaires, de vêtements, de produits pétroliers, de matériel d'instruction (à l'exclusion des munitions), de fournitures médicales, de fournitures de bureau, etc.

i) Entretien et réparation (ligne 1.2.2)

Cette rubrique comprend les services contractuels de réparation et d'entretien du matériel et des installations ainsi que les achats de pièces détachées, de matériaux et d'outils pour la réparation et l'entretien du matériel et des installations.

Dans certains cas, les réparations ont pour but non seulement de rendre au matériel et aux installations leur qualité et leurs performances premières, mais aussi d'améliorer cette qualité ou de modifier ces performances. Dans une certaine mesure, il faut considérer ces activités comme des investissements. Les modifications importantes et les grosses réparations de ce type qui comportent de substantiels éléments d'investissement doivent être indiquées dans les catégories de coûts 2.1 (Achats) ou 2.2 (Construction).

Les pays sont en tout état de cause priés de décrire la méthode choisie et d'expliquer la pratique ou les règlements comptables qu'ils suivent en ce qui concerne les éventuels éléments d'investissement des réparations et modifications importantes, et de joindre ces observations au tableau complété.

j) Frais de voyage, etc. (ligne 1.2.3)

Cette rubrique comprend les dépenses au titre des achats de divers services, tels que frais postaux, frais d'impression et autres frais.

k) Loyers immobiliers (ligne 1.2.4)

Comme les investissements initiaux en actifs immobiliers appartenant au secteur militaire ne donnent pas habituellement lieu à des versements effectifs, il

est souhaitable d'ajouter au coût du loyer à communiquer la valeur actualisée de cet investissement. On peut estimer celle-ci au moyen de taux d'intérêt ou de taux d'amortissement appropriés pour l'année considérée.

l) Achats (ligne 2.1)

Le potentiel militaire d'un pays ne dépend pas seulement de ses achats de matériels et de sa construction d'installations militaires, mais aussi du taux d'amortissement, de désaffectation et de mise hors d'usage de ces biens. Les renseignements de ce type peuvent ne pas être aisément accessibles. Il serait toutefois hautement souhaitable d'obtenir, lorsqu'ils sont disponibles, des renseignements sur les taux de désaffectation et de durée moyenne de service des différents types de matériels et d'installations. Ces renseignements devraient être joints au tableau. Voir également la note i) ci-dessus.

m) Véhicules blindés (ligne 2.1.5)

Dans cette rubrique figurent les chars, les véhicules blindés de transport de troupes et les autres matériels blindés.

n) Munitions (ligne 2.1.8)

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe l) ci-dessus, il est souhaitable de pouvoir comparer les achats de munitions et les consommations correspondantes. A cette fin, les pays sont priés de fournir ces dernières données à la partie II ci-après.

o) Construction (ligne 2.2)

La construction de nouvelles installations est souvent liée à l'acquisition de terrains. Les dépenses du secteur militaire relatives à l'acquisition de terrains doivent être communiquées séparément sous la rubrique 2.2.12 (Terrains).

p) Electronique, etc. (ligne 2.2.4)

Cette rubrique comprend également les communications ainsi que les structures et installations apparentées.

q) Installations d'entraînement (ligne 2.2.7)

Cette rubrique comprend les dépenses occasionnées par la construction d'installations fixes d'entraînement telles que polygones de tir, parcours du combattant, etc.

r) Magasins, dépôts, etc. (ligne 2.2.8)

Cette rubrique comprend les installations de réparation et d'entretien.

s) Abris (ligne 2.2.11)

Comme il n'est pas toujours possible de distinguer entre ouvrages fortifiés et abris destinés au personnel militaire, les pays sont priés d'indiquer le total de leurs coûts sous la rubrique 2.2.10 (Ouvrages fortifiés) et de réserver la rubrique 2.2.11 (Abris) aux abris construits principalement pour protéger la population civile.

t) Terrains (ligne 2.2.12)

Les renseignements concernant les ventes de terrains par le secteur militaire sont demandés dans la partie II ci-après.

u) Recherche-développement (ligne 3)

Il est possible de distinguer entre les deux groupes composant cette catégorie selon le degré d'application des activités de recherche, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles sont axées sur la création d'un produit déterminé ("recherche à objectif"), comme par exemple un système particulier d'armes. Les activités de recherche fondamentale ainsi que celles de recherche appliquée qui ne sont pas liées à un objectif peuvent par conséquent figurer dans le groupe 3.1, tandis que les activités assimilables à une recherche à objectif figureraient dans le groupe 3.2 avec les activités de développement, qui sont toujours considérées comme ayant un objectif.

Les pays qui éprouveraient des difficultés à distinguer entre ces deux types de classification sont priés de présenter leurs observations à ce sujet et de les joindre au tableau.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :
(nombre d'années de service)

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
 (montant)

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains :
- b) Biens immobiliers autres que les terrains :
- c) Matériel :
- d) Services :
- e) Divers :

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.
